

**BIENVENUE A
L'ATELIER THEATRAL
"LES FOURBERIES DE VILLEBRUMIER"**

"Le fonctionnement associatif est l'affaire de chacun!"

Conformément aux statuts et par décision du conseil d'administration du 18 septembre 2008, il a été convenu du **REGLEMENT INTERIEUR** ci-dessous (dont un exemplaire est à garder par l'adhérent et l'autre à rendre signé à l'animatrice)

HORAIRES pour l'année 2011 - 2012 :

Le lundi, les enfants 7/10 ans seront accueillis à la salle des fêtes de Villebrumier de 17h à 18h (en période scolaire).

Le mercredi, les enfants de plus de 10 ans seront accueillis à la salle des fêtes de Villebrumier de 18h à 19h (en période scolaire). Dès le début du deuxième trimestre ils pourront être amenés à confectionner certains accessoires nécessaires au spectacle et à utiliser de la peinture, de la colle... Penser à lui donner quelque chose pour se changer ou pour se protéger. Ils seront avertis à la séance précédente.

Le mercredi, les adultes se retrouveront à la salle des fêtes de Villebrumier de 20 h 30 à 22 h 00 (en période scolaire. A voir hors période scolaire suivant les possibilités).

POUR DES RAISONS DE SECURITE :

Les parents doivent être présents à la fin des ateliers afin de récupérer leur enfant. Une autorisation écrite des parents devra être fournie en début de saison pour les enfants qui repartiront seuls.

Celui ou celle qui aurait un comportement pouvant nuire à la sécurité morale ou physique du groupe pourra être convié à quitter l'association, après entrevue puis convocation, des parents pour les mineurs, par le conseil d'administration.

Malgré l'assurance de l'association pour le groupe et les locaux empruntés, il est demandé aux familles de s'assurer à titre individuel pour les activités.

REGLEMENT DE L'ADHESION ET DE LA PARTICIPATION A L'ACTIVITE :

Le règlement de l'adhésion se fait lors de l'inscription, son montant a été fixé par l'assemblée générale à **10 €**.

La participation a été fixée pour la saison 2011 / 2012 à **95 €** pour les enfants et **120 €** pour les adultes, payable avant la quatrième séance.

Possibilité de faire trois chèques de 35 € pour les enfants, ou 50€ + 2 x 40 € pour les adultes, qui vous seront encaissés respectivement en novembre 2011, janvier et avril 2012.

Le Président de l'Association :

M. CASSEGRAIN Laurent

INSCRIPTION

A L'ATELIER THEATRAL **"LES FOURBERIES DE VILLEBRUMIER"**

2011/2012

NOM (de l'enfant): PRENOM :

ADRESSE :

ADRESSE E.mail :

TEL : Portable

DATE DE NAISSANCE :

ECOLE FREQUENTEE :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e),
autorise mon enfant à pratiquer les
séances d'ateliers de théâtre animées par Colette TCHOURBASSOF pour
l'Association "LES FOURBERIES DE VILLEBRUMIER" ayant lieux à la
salle des fêtes de Villebrumier et avoir pris connaissance du règlement
intérieur au verso de cette feuille et d'en avoir conservé un exemplaire.
Fait à Villebrumier, le

(signature)

AUTORISATION DE PARTIR SEUL (E)

Je soussigné (e)
père, mère, tuteur légal, (1), responsable de l'enfant
l'autorise à partir seul (e) après l'heure de théâtre et ce pour la saison 2011 /
2012 (d'octobre à juin).

(signature)